## Séance du 11 avril 2017

L'an deux mil dix sept, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 7 avril 2017

Présents: Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Séverine LANDRE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Amélie PAPILLON, Philippe SABOT, Laurent TALON.

Absents excusés: Matthieu ADELINE, Lionel BEAUPERE

Secrétaire de séance : Michelle LATOUR

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2017.

## A L'ORDRE DU JOUR

## Vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire les taux de l'exercice 2016 des taxes pour l'année 2017 soit :

taxe d'habitation 12,39
foncier bâti 11,62
foncier non bâti 25,82

## Présentation et vote des budgets

## 1) Commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune 2017, qui s'équilibre à :

Dépenses et recettes de fonctionnement
Dépenses et recettes d'investissement
241 594 €

Détail des programmes du budget d'investissement 2017

340	Radiateur cantine	2 382 €
341	Balayeuse	1 680 €
342	Ordinateur	1 600 €
343	Courts de tennis	80 000 €
344	Zone de loisirs	45 000 €
345	Logement	35 000 €

#### 2) Assainissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'assainissement 2017, qui s'équilibre à :

Dépenses et recettes d'exploitation 28 258 €
Dépenses et recettes d'investissement 13 801 €

## 3) Lotissement du Vernay

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du lotissement du Vernay 2017, qui s'équilibre à :

Dépenses et recettes de fonctionnement
Dépenses et recettes d'investissement
36 809 €

#### 4) Hôtel du Port

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'Hôtel du Port 2017, qui s'équilibre à :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 75 336 €

- Dépenses et recettes d'investissement 74 198 €

## SDE: Achat d'électricité

# Convention au groupement de commandes pour « L'achat d'électricité en tarification C5 – Hors éclairage public »

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée le contexte de cette convention d'achat d'électricité. Après concertation avec les collectivités du Département, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) se propose de coordonner un groupement de commandes pour l'achat d'électricité en tarif C5 (hors éclairage public) à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et le suivi des consommations pour l'ensemble des membres adhérents.

En 2017, dans le cadre de ce groupement de commandes, un premier marché sera lancé avec une application au 01/01/2018. Les collectivités souhaitant intégrer ce groupement de commandes sont appelées à délibérer en ce sens.

Il est proposé dans la présente convention constitutive, des options définies à l'article 4.3 et 4.4, chaque membre doit exprimer et délibérer sur le choix portés sur ces articles.

Le choix du membre sur ces options est applicable à l'intégralité de ses points de livraison d'électricité en tarification C5, transmis au SDE03.

Vu l'ordonnance n° 2016-130 du 10 février 2016 portant adaptation des livres Ier et III du code de l'énergie au droit de l'Union européenne et relatif aux marchés intérieurs de l'électricité et du gaz,

Vu la loi 2014-344 du 15 mars 2014 relative à la consommation, notamment son article 25,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes " pour les achats d'électricité en tarification C5 – hors éclairage public", ci-jointe en annexe,

#### Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, présentant la convention de groupement de commandes pour « l'achat d'électricité en tarif C5 (hors éclairage public)»,

Après en avoir délibéré,

- -Décide d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats d'électricité en tarification C5 (hors EP), annexée à la présente délibération,
- -Décide de souscrire à l'offre de marché,
- -Décide de confier la mission d'exécution comptable au SDE03 selon l'article 4.4.1,

## Délégation de signature

Le Conseil Municipal autorise le Maire à donner délégation de signature au 1<sup>er</sup> adjoint Monsieur Xavier ANGLEYS afin de traiter les questions relative à la vente de la parcelle ZT44 située au lieu dit « Les Varennes du Teil ».

## **Questions diverses**

Les comptes rendu des commissions «Tourisme», 14 juillet », «Numérotation des habitations et dénomination des rues»